

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00031 Numéro SIREN : 817 473 242 Nom ou dénomination : ER2T GROUP
--

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2019 sous le numéro de dépôt B2019/024998

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2019/024998**
n°de gestion : **2016B00031**
n°SIREN : **817 473 242 RCS Lyon**

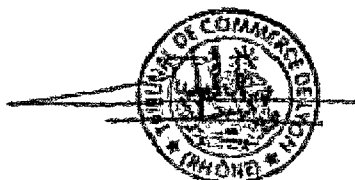
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 05/07/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ER2T GROUP - Société par actions simplifiée
287 rue Barthélémy Thimonnier Parc d'Activité de Sacuny 69530 Brignais -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5285611

ER2T Group

BILAN - ACTIF

		Valeurs Brutes	31/12/2018 amortissements et provisions	Valeurs Nettes	Exercice 2017
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
matériel transport		9 690,00	5 566,00	4 124,00	7 354,00
matériel bureau & informatique		1 498,00	416,11	1 081,89	0,00
		11 188,00	5 982,11	5 205,89	7 354,00
Immobilisations financières					
Titres de participations		25 000,00		25 000,00	25 000,00
		25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
IMMOBILISATIONS	Total I	36 188,00	5 982,11	30 205,89	32 354,00
Créance Clients		87 934,66	0,00	87 934,66	109 034,35
Comptes TVA débiteurs		1 388,58	0,00	1 388,58	4 847,28
Créances diverses		1 614,00		1 614,00	
CREANCES	Total II	90 937,24	0,00	90 937,24	113 881,63
Valeurs mobilières de placement					
Comptes bancaires		129 301,91	0,00	129 301,91	78 244,69
Charges constatées d'avance					
		320,00		320,00	272,50
	Total III	129 621,91	0,00	129 621,91	78 517,19
TOTAL ACTIF (I + II)		256 747,15	5 982,11	250 765,04	224 752,82

ER2T Group

BILAN - PASSIF

		31/12/2018	31/12/2017
Capital		40 000,00	20 000,00
Réserve légale		4 000,00	2 000,00
Autres réserves		21 229,63	125,72
Résultat de l'exercice		86 162,55	83 103,91
Capitaux propres	Total I	151 392,18	105 229,63
Provisions pour risques			
	Provisions Total II	0,00	0,00
Dettes financières		193,76	296,13
Dettes diverses		0,00	13 660,00
Dettes fournisseurs		7 300,54	27 965,83
Dettes sociales et fiscales		88 860,87	76 164,47
Autres dettes		3 017,69	1 436,76
	Dettes Total III	99 372,86	119 523,19
Produits constatés d'avance			
	Total IV	0,00	0,00
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)		250 765,04	224 752,82

ER2T Group

COMPTE DE RESULTAT

	Ex.2018	Ex.2017
Prestations Services	307 617,00	190 328,00
Produits annexes	7 884,11	
Chiffres d'affaires	315 501,11	190 328,00
Reprise provision et transfert de charges	5 469,09	1 979,22
autres produits	0,40	8 525,51
autres produits d'exploitation	5 469,49	10 504,73
Produits d'exploitation	320 970,60	200 832,73
Achat marchandises et variation stock		
Autres achats et charges externes	35 929,75	29 317,71
Impôts et taxes	5 214,53	1 928,67
Charges du personnel	243 712,24	126 225,52
Dotation aux amortissements	3 646,11	2 336,00
Dotation aux provisions	0,00	0,00
Autres charges	0,42	1,92
Charges d'exploitation	288 503,05	159 809,82
Résultat d'exploitation	32 467,55	41 022,91
<i>en % du Chiffres d'affaires</i>	10,29%	21,55%
Produits financiers	60 000,00	50 000,00
Charges financières		
Résultat financier	60 000,00	50 000,00
Résultat courant avant impôts	92 467,55	91 022,91
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
Impôts sur les bénéfices	6 305,00	7 919,00
Résultat net	86 162,55	83 103,91
<i>en % du Chiffres d'affaires</i>	27,31%	43,66%

ER2T Group

ANNEXES

Faits caractéristiques de l'exercice

En début d'exercice ER2T Group a procédé à une augmentation de capital par création d'actions au nominal. Le capital social passant de 20.000€ à 40.000€.

Composition du Capital Social

	Nombre	Valeur nominale
- Actions composant le capital social à la création	2 000	10
- Actions composant le capital social en fin d'exercice	4 000	10

Effectif Moyen

(Décret 83-1020 du 29/11/1983 - Article 24-22)

	Personnel salarié Ex.2018	Personnel salarié Ex.2017
- Cadres	2	1
- Employés	0	0
Total	2	1

ER2T Group

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par les règlements ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

- La méthode de dépréciation des clients et autres créances retenue:

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition

les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La société n'a pas mis en œuvre la méthode des amortissements par composants.

- Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou d'apport.

La valeur des immobilisations financières est appréciée en référence à leur valeur d'utilité.

Si cette dernière s'avère inférieure à la valeur nette comptable des titres, une provision pour dépréciation est constituée.

S'agissant des participations stratégiques, leur valeur d'utilité est appréciée en référence à la quote-part de situation nette et aux perspectives d'évolution des sociétés détenues.

ER2T Group

ANNEXE - IMMOBILISATIONS

Immobilisations Incorporelles

- Concessions et droits

Immobilisations Corporelles

- Matériel de transport

- Matériel de bureau & informatique

Immobilisations financières

- Titres de Participations

	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports création, virements	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	9 690,00		0,00			9 690,00
	0,00		1 498,00			1 498,00
	9 690,00	0,00	1 498,00	0,00	0,00	11 188,00
	25 000,00		0,00			25 000,00
	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
TOTAL	34 690,00	0,00	1 498,00	0,00	0,00	36 188,00

ER2T Group

ANNEXE - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Immobilisations Incorporelles				
Immobilisations Corporelles	2 336,00	3 646,11		5 982,11
	2 336,00	3 646,11	0,00	5 982,11
<u>Immobilisations Corporelles</u>				
- Matériel industriel				
- Matériel de bureau, informatique et mobilier				
- Matériel de transport				
	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	2 336,00	3 646,11	0,00	5 982,11

Ventilation des dotations aux amortissements	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
Immobilisations Incorporelles			
Immobilisations Corporelles	3 646,11		
TOTAL	3 646,11	0,00	0,00

ER2T Group

ANNEXE - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
- Provisions pour dépréciation actif circulant				
Prov.pour dépréciation	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00

ER2T Group

ANNEXE - Etat des Charges à payer et Produits à recevoir

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts et Dettes auprès des établissements financiers	193,76
Dettes fournisseurs	3 600,00
Dettes fiscales et sociales	30 728,60
Charges à payer	2 021,22
TOTAL	36 543,58

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Créances Clients	86 900,40
Divers produits à recevoir	0,00
TOTAL	86 900,40

ER2T Group

ANNEXE - Etat des Échéances des Créances et Dettes

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé			
- Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
De l'actif circulant	0,00	0,00	
- Créances Clients	87 934,66	87 934,66	0,00
- Comptes TVA débiteurs	1 388,58	1 388,58	0,00
- Autres débiteurs	1 614,00	1 614,00	0,00
	90 937,24	90 937,24	0,00
Charges constatées d'avance	320,00	320,00	0,00
TOTAL	91 257,24	91 257,24	0,00

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
auprès des établissements de crédit:				
- à 2 ans maximum de l'origine	193,76	193,76	0,00	
Dettes fournisseurs	7 300,54	7 300,54	0,00	
Dettes fiscales et sociales	88 860,87	88 860,87	0,00	
Groupe et associés	0,00	0,00	0,00	
Autres dettes	3 017,69	3 017,69	0,00	
TOTAL	99 372,86	99 372,86	0,00	0,00

ER2T Group

ANNEXE - Charges & Produits constatés d'avance

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou Produits d'exploitation	320,00	0,00
Charges ou Produits financiers		
Charges ou Produits exceptionnels		
	320,00	0,00

ANNEXE - Engagements Financiers

ENGAGEMENTS DONNES	Montant
Avals et cautions	
Autres engagements donnés:	7 900,89
	7 900,89

La convention collective SYNTEC à laquelle est rattachée ER2T Group stipule dans son art.22 que des droits à indemnité de départ en retraite sont dûs après 5 ans révolus d'ancienneté.
Compte tenu qu'aucun des salariés n'a à la date de clôture acquis cette ancienneté, aucun droit dont serait redevable

ER2T Group

ANNEXE - Liste des Filiales et Participations

(Décret 83-1020 du 29/11/1983 - Article 24-11)

	Capital	Capitaux Propres autres que le capital	Quote-part du Capital détenue en %	Résultat du dernier exercice clos
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations				
Filiales (+50% du capital détenu)				
- SAS AIGP INGENIERIE	20 000	196 388	100%	103 573
- SAS APPORT SOLUTIONS	5 000	138 118	100%	69 351

* données au 31/12/2018

ER2T Group

SAS au capital de 40.000 €
287, rue Barthélémy Thimonnier
69530 BRIGNAIS
RCS Lyon - Siret 817 473 242 00011

*Copie certifiée conforme
à l'original
T. LATHY
Président ER2T Group
le 17/06/19*


RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE, ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2019

Messieurs,

Nous sommes réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous demander notamment d'approuver les comptes et d'affecter les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les convocations habituelles vous ont été adressées et les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais prescrits.

1 PRESENTATION DES COMPTES :

Le chiffre d'affaires hors taxes ressort à 315 501€ avec un total des produits d'exploitation de 320 971€.

Le résultat d'exploitation s'élève à + 32 468€.

Le résultat financier est de 60 000 € et résultat exceptionnel est à 0€

Au final le résultat net s'établit à + 86 163€.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du code général des impôts nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

A savoir que pour la détermination du résultat fiscal, le montant des réintégrations de certains frais généraux (loyers et amortissements excédentaires des véhicules pour 2 719€ et TVTS 2 030€) s'élève à 4.749€.

Il est à remarquer que l'effectif moyen de l'exercice s'élève à 2 salariés, et que la masse salariale, charges comprises, s'élève à 243 712€.

2 SITUATION DE LA SOCIETE

COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

ER2T Group en sa qualité de société holding « animatrice » a mis à la disposition de ses filiales ses compétences et ses services en matière de Gestion, RH, Administratif, Juridique et Commercial.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

R.A.S

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

R.A.S

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

ER2T Group a pris la décision de souscrire au capital d'une société d'architecture des participations, qui interviendra essentiellement auprès des industriels.

3 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2018 soit 86.162,55€ de la manière suivante :

- dotation au poste « Autres réserves »: 6.162,55€;
- dividende total revenant aux actionnaires : 80.000,00 € ;

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est fixé à 20 € par action.

Selon les dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes pour l'exercice précédent ont été les suivantes :

- Exercice 2017 : un dividende de 15 € par action a été distribué aux actionnaires, soit 60.000€ au global.

4 FILIALES ET SOCIETES CONTRÔLEES EN FRANCE ET A L'ETRANGER

RAS

5 INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENTS DES FOURNISSEURS (Loi LME)

Voir tableau ci-après.

**Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients
mentionnés à l'article D. 441-4 du Code de commerce**

**Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture du 31/12/2018 dont le terme est échu
(tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du Code de commerce)**

Tranche de retard de paiement	Article D. 441 I.-1°: Factures reçues non réglées à la date du 31/12/2018 dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2°: Factures émises non réglées à la date du 31/12/2017 dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1), et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1), et plus)
Nombre de factures concernées	4					0	3					0
Montant total en € des factures concernées (TTC)	3 895,92					0,00	1 034,26					0,00
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	8,62%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							0,27%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

TLP

6 DIVERS

OPERATIONS D'ATTRIBUTIONS D'ACTIONS OU D'OPTIONS D'ACHATS OU DE SOUSCRIPTIONS D'ACTIONS RESERVEES AU PERSONNEL SALARIE DE LA SOCIETE

Néant.

POINT DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune nouvelle convention sur l'exercice

POINT ET EXAMEN DES MANDATS

Aucun mandat d'administrateur n'arrive à échéance au terme de cette assemblée générale.

Nous ouvrirons ensuite le débat, puis nous passerons au vote des projets de résolutions qui vous seront présentées.

Le Président
Thierry LAHY



ER2T Group

Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 €
RCS Lyon - Siret 817 473 242 00011
Siège social : Terraditta Business Center
287, rue Barthélemy Thimonnier
69530 BRIGNAIS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 17 JUIN 2019

Les associés d'ER2T Group se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire au siège social d'AIGP Ingénierie au 115, rue Barthélemy Thimonnier, 69530 BRIGNAIS sur convocation du Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée à l'entrée en séance.

M. Thierry LAHY préside la séance en sa qualité de Président de la société.

M. Ronan GOUPIL est nommé scrutateur et M. Ludovic VIALLE assure les fonctions de secrétaire.

Le commissaire aux comptes, cabinet AGILI(3F), régulièrement convoqué, n'est pas présent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance représentent 4.000 et 4.000 droits de vote, soit plus de la moitié des actions ayant droit de vote, de sorte que l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer pour sa partie ordinaire et pour sa partie extraordinaire.

Le président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2018
-

Le Président donne alors lecture du rapport de gestion exposant la situation de la société au cours de l'exercice écoulé et donne connaissance du tableau des résultats de la société.

Puis le Président donne lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la société.

Au terme de cette lecture, le Président déclare la discussion ouverte.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale,
sur proposition du Président, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31/12/2018 comme suit :

- dotation au poste « Autres réserves » : 6.162,55 €
- dividende total revenant aux actionnaires : 80.000,00 €.

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est fixé à 20 € par action.

Il sera mis en paiement ce jour, après déduction du prélèvement fiscal unique (PFU) de 30% composé des prélèvements sociaux de 17,2 % et, de l'impôt sur le revenu de 12,8% sauf dispense.

Selon les dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les exercices précédents ont été les suivantes :

- Exercice 2017 : un dividende de 15 € par action a été distribué aux actionnaires, soit 60.000€ au global,
- Exercice 2016 : aucune distribution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent Procès Verbal, signé par les membres du bureau après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président
Thierry LAHY



AGILI(3F)

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie régionale de Lyon

Cordeliers Building
1, rue des Quatre Chapeaux
69002 LYON

S.A.S. au capital de 324 600 €
SIREN 840 062 442 RCS LYON

Copie certifiée conforme
à l'original
T. LAFAY
Président ER2T Group
le 17/08/19



ER2T GROUP

S.A.S. au capital de 40.000 €
287 rue Barthélémy Thimonnier
69530 BRIGNAIS
817 473 242 RCS LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2018

ER2T GROUP

S.A.S. au capital de 40.000 €
287 rue Barthélémy Thimonnier
69530 BRIGNAIS
817 473 242 RCS LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2018

À l'Assemblée Générale de la société ER2T GROUP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ER2T GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Immobilisations financières » de votre annexe expose les modalités d'estimation et de dépréciation des titres de participations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Société ER2T GROUP

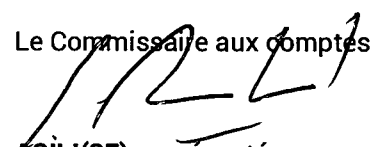
Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 1^{er} mars 2019

Le Commissaire aux comptes



AGILI(3F), représenté par
Sylvain BOCCON-GIBOD